



L'ASSOCIATION DES CHEFS D'ENTREPRISES DU PAYS TERRE DE LORRAINE

Bulletin d'adhésion 2018

Entreprise _____
Code NAF _____
SIRET (14 chiffres) _____
Activité Principale _____
Adresse _____
CP _____ Localité _____
Mail entreprise _____ Tél fixe _____
Site web _____
Nombre de salariés _____ Chiffre d'affaires _____

Représentée par
Nom _____ Prénom _____

Interlocuteur Parole d'Entreprises
Mail personnel _____ Tél Mobile _____

Recevoir la newsletter :

oui
non

Barème des adhésions selon le nombre d'emplois

Jusqu'à 2 employés	50€
de 3 à 10	100€
de 11 à 50	200€
plus de 51	500€

TOTAL A : _____ €

Adhérer à Inter CEA :

oui
non

Adhésion au CE (INTER CEA)

Nombre de salariés-----X 10€ = _____ €

TOTAL B : _____ €

Joindre un chèque global TOTAL A + B=

à l'ordre de Parole d'Entreprises + charte de déontologie signée.

Merci

ASSOCIATION LOI 1901

CCI 54 - PAROLE D'ENTREPRISES - 651, rue Guy Perrin -Pôle Industriel Toul Europe - secteur A- 54200 TOUL
Tél : 03 57 29 02 22

mail : info@paroledentreprises.com Site web : www.paroledentreprises.com

CHARTRE DE DÉONTOLOGIE

Parole d'Entreprises est une association qui a pour objectif de rassembler les entreprises du Pays Terre de Lorraine en vue de :

- faciliter les échanges et les relations des entreprises entre elles, afin de générer des synergies internes et rechercher des économies d'échelle
- susciter la circulation de l'information relative aux questions qui intéressent collectivement le fonctionnement des entreprises, aux plans général et local
- permettre l'émergence de positions communes sur les décisions mises en œuvre par les décideurs locaux qui les concernent
- présenter et faire valoir leurs vues aux pouvoirs publics ainsi que plus généralement au grand public sur toutes les dispositions mises en œuvre qui les impactent directement

Cette expression est la résultante d'un débat et d'une réflexion collective validée par le Conseil d'Administration.

Elle est portée de façon permanente par le Président de l'association, dûment mandaté à cet effet, ou ponctuellement, par un adhérent sur la base d'un mandat conféré expressément par le Conseil d'Administration et le Président.

Dans ce cadre, chaque adhérent, conservant de droit sa liberté d'expression à titre personnel, s'engage à respecter un droit de réserve afin de ne pas s'exprimer publiquement au titre de l'association Parole d'Entreprises sans en avoir au préalable été désigné et mandaté à cet effet par le Président de l'Association.

Le Président



L'adhérent